

Projet de loi 21 sur la laïcité de l'État

Le Rassemblement pour la laïcité en appelle à l'adoption du Projet de loi 21

Pour diffusion immédiate

Montréal, le jeudi 6 juin 2019 – Le *Rassemblement pour la laïcité* (RPL), organisme-parapluie réunissant de nombreuses organisations autonomes prônant la laïcité de l'État québécois, appelle les parlementaires québécois à faire preuve de bonne foi en adoptant le projet de loi 21 au cours de la présente session.

Alors que le gouvernement a clairement affiché sa volonté d'adopter le projet de loi sur la *laïcité de l'État québécois* avant la fin de la session actuelle, il fait face à une opposition parlementaire systématique. Par exemple, c'est plus de sept heures de travaux parlementaires qui ont été nécessaires pour l'adoption du principe du projet de loi, une étape qui aurait pu ne prendre que quelques minutes lorsque tous les partis acceptent de collaborer. Et lors des premières séances de la commission parlementaire se consacrant à l'étude article par article du projet de loi 21, seulement deux articles ont été adoptés en onze heures de travaux.

Il est inquiétant de constater que l'opposition parlementaire, en utilisant diverses tactiques parlementaires et en multipliant les intervenants, semble vouloir ralentir indûment le processus pour bloquer l'adoption d'une loi fondamentale et vitale pour le Québec. Nous en appelons donc à l'ensemble des parlementaires : dans l'intérêt supérieur de l'État québécois, il est maintenant temps de laisser de côté la partisanerie et d'adopter le projet de loi sur la laïcité de l'État.

Ça fait plus de dix ans que la société québécoise tient un débat sur la question de la laïcité de l'État. De la commission Bouchard-Taylor tenue en 2007 et 2008 jusqu'au projet de loi 62 adopté en 2017, en passant par la Charte de la laïcité en 2013 et 2014, les Québécoises et Québécois ont amplement eu le temps de réfléchir à la question.

Compte tenu que le débat sur la laïcité a polarisé la société québécoise depuis longtemps et que les différentes parties ont pu s'exprimer, il est temps de procéder à l'adoption d'une loi réclamée par une très grande majorité de la population, comme nous l'ont confirmé de très nombreux sondages. La proposition actuelle du gouvernement est un projet de loi modéré qui semble atteindre un équilibre entre les diverses positions pour et contre la proposition du gouvernement. Il est temps de passer à son adoption! Il en va de la paix sociale au Québec.

Rappelons que le RPL, créé en 2013, regroupe de nombreux organismes autonomes, tels que *Pour les Droits des femmes du Québec (PDF Québec)*, le *Mouvement laïque québécois (MLQ)*, l'*Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL)*, le *Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ)*, Le groupe *Laïcité Capitale nationale (LCN)*, les *Libres penseurs athées (LPA)*, Les *Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ libre)*, le *Collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité (CCIÉL)*.

-30-

Michèle Sirois et Claude Kamal Codsî coordonnent le Rassemblement pour la laïcité